0312686B

ACADEMIE DE TOULOUSE

LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY

1 PLACE ALAIN SAVARY 31703 BLAGNAC CEDEX

Tel: 0534364240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 52 Année scolaire : 2018-2019 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Date de réunion de la séance initiale : 18/04/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 8

Quorum non atteint Nombre de présents : 6

Le conseil d'administration Convoqué le : 19/04/2019 Réuni le : 23/04/2019

Sous la présidence de : Pierre Donnadieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à effectuer des acquisitions de différents matériels immobilisables (supérieurs à 800 € HT) :

- Système de traçabilité des températures des chambres froides pour le service de restauration pour la somme de 3394.80€ : 1 433.80€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement et 1 961€ financé par le fonds commun du service d'hébergement.
- Comptoir pour la cafétéria des élèves pour un montant de 3 096€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement pour 1096.80€ et par un don de la Maison des lycéens pour 1999.20€
- Défibrillateur pour un montant de 1 500€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs:	0
Nuls:	0